



Suicides au travail : l'inacceptable

La France est le 3ème pays au monde qui a la plus forte mortalité par suicide. Ce sont plus de 12 000 personnes qui se donnent la mort par an. C'est deux fois plus que le nombre de morts sur la route. Le Conseil Economique et Social chiffre à **un suicide par jour**, directement lié au **stress professionnel**. Mais les politiques nationales sont muettes sur le sujet, sous-estiment délibérément les chiffres, n'en font surtout pas une priorité. Le sujet est **tabou** tant il met en cause le travail.



- ☞ 50% des concernés ont moins de 50 ans, 70% moins de 65 ans...
- ☞ Les témoignages pointent le lien entre le suicide et les **difficultés du métier**, la **dégradation des conditions de travail**, la **solitude**, le **manque de reconnaissance**...

Une récente étude française souligne qu'il y a une nette progression du **risque de suicides en fonction des conditions d'emploi** des personnes interrogées. Il est moins élevé concernant les personnes qui ont un emploi stable, il augmente pour les personnes ayant un emploi temporaire.

Les suicides ne sont pas nouveaux mais ils se sont **massifiés** : leur nombre a augmenté et ils touchent aujourd'hui toutes les professions. Auparavant, c'était les collectifs de travail qui faisaient reculer la peur, la soumission, maintenaient à distance la volonté d'en finir. Aujourd'hui, au travail, c'est **la solitude**. Personne ne fait plus attention à personne. Le chacun pour soi est devenu, majoritairement, la norme. Les conditions de travail et d'emploi jouent donc un rôle majeur, ce qui est attesté depuis la fin des années 90. Et même si l'histoire personnelle de chacun/e joue un rôle à un moment donné, **la place du travail** est, et reste **centrale**. Systématiquement, c'est lui qu'il faut **interroger, pour comprendre**.

Comprendre le travail dans la Fonction publique

☞ Tout travail exercé dans la Fonction publique pose, de façon récurrente, la question politique du **rôle de l'État**.

☞ Constat : les personnels de ce champ public souffrent de plus en plus et il faut corréliser ce fait avec les **réformes Etat, LOLF, RGPP, mobilité ...**

Comment ?

☞ Nous vivons de vrais **plans de restructurations** identiques à ce qu'a connu et connaît encore le secteur privé, même si, le politiquement correct du secteur public ignore ces termes pour masquer les réalités.

☞ Nous subissons en fait des milliers de **licenciements** qui constituent les plus grands **plans sociaux** jamais orchestrés dans ce pays.

Pourquoi ?

☞ L'Etat est le plus mauvais employeur, les lieux de travail sont des lieux de **délit**. Parce que l'Etat déroge en permanence au droit, il permet au privé de déroger.

☞ Les métiers évoluent, ce qui percute nos fortes **valeurs** et **identités professionnelles**. C'est le cas notamment avec la décentralisation, passée aux forceps.

☞ Notre travail est de plus en plus assis sur la demande individuelle du public (le client) et non plus sur la

demande sociale, ses besoins (l'utilisateur).

☞ Notre travail n'est plus évalué sur sa mise en œuvre mais uniquement sur le **résultat exigé**. Et les agents sont toujours les derniers à connaître les nouvelles dispositions.

☞ L'organisation de ce travail est désormais calée sur le **mode entrepreneurial**.

☞ Il n'y a **aucune valorisation du travail** dans un contexte où l'Etat abandonne ses moyens d'intervention.

☞ La désarticulation entre le travail des agents et les politiques publiques est flagrante.

☞ Nous sommes **tous devenus des pompiers**, travaillant dans l'urgence, il n'y a plus de repères stables, d'où isolement total, **démotivation et décrédibilisation** de notre fonction sociale.

☞ Les budgets sont appréciés sans rapport avec les besoins sociaux, la conception du travail efficace et de qualité des agents de l'Etat.

Le travail fonction publique relève donc d'enjeux politiques et sociaux très particuliers. Pour ses agents, c'est l'absence de démocratie sur les lieux de travail, la non lisibilité de leur activité et, souvent, sa déshumanisation.

NE PAS LAISSER FAIRE...

AGIR

Pour en finir avec les suicides, il faut changer le travail. Cet impératif repose sur la connaissance du **droit**. C'est lui qui permet de le faire appliquer, donc de redonner des marges de manœuvre, de réintroduire de la **démocratie** sur le lieu de travail.

Comment ?

☞ Avec le **CHS/CT**, outil des personnels pour intervenir sur les conditions de travail, pour comprendre ce qui se passe au travail. D'où l'enjeu de leur bon fonctionnement, avec des représentants du personnel formés et disposant des moyens pour accomplir leur mandat.

☞ Avec le **droit individuel de retrait et le droit collectif d'alerte**. Tout salarié peut se retirer de son poste de travail si celui-ci présente un danger grave et imminent pour sa santé. Il informe l'administration. Si le signalement est effectué par un membre du CHS/CT, celui-ci doit être obligatoirement associé à l'enquête qui doit être déclenchée par l'administration, aboutir à ce que toutes les mesures soient prises pour remédier à la situation.

☞ Avec le **syndicat**, qui défend les intérêts matériels et moraux des travailleurs, est une référence sur la question du travail.

REAGIR ...

Responsabilité de l'employeur

Pour tout suicide sur le lieu de travail ou en dehors, la responsabilité de l'employeur doit toujours être recherchée, même si celui-ci ne va que mettre en cause l'histoire personnelle.

Pourquoi ?

Parce que la réglementation (décret 82-453) lui fait obligation de protéger la santé physique et mentale de tous les salariés, d'évaluer tous les risques professionnels pour les éliminer voire les réduire. L'employeur public qui ne remplit pas son obligation de moyens et de résultat pour protéger la santé physique et mentale des agents, engage donc sa responsabilité dès lors que le lien avec le travail est prouvé.

Comment faire le lien avec le travail ?

Il faut réunir tous les faits, les témoignages qui vont attester que le travail, son ambiance, son organisation, ses conditions ont pesé, ont eu des conséquences négatives, nocives pour le salarié. Lorsque cette preuve est faite, la question de faire appliquer la réglementation pour protéger les autres personnels, comme celle des droits de la famille, des ayants droit, est posée. Il faut donc faire reconnaître le suicide, obtenir qu'il soit pris en charge au titre des accidents du travail ou des maladies professionnelles. Les deux sont possibles.

Non respect du droit ? Conditions de travail détestables ? Violences au travail ?
Saisissez l'Observatoire Fédéral des Conditions de travail

Bulletin d'alerte FERC CGT – OFCT

1 Identifiant

Lieu de travail :

Adresse :

Nombre de personnels concernés par le problème :

Effectif total des personnels :

Catégories : Hommes Femmes Jeunes Personnels de 50 ans et plus

Statut : titulaire Contractuel droit public Stagiaire Vacataire

Autre :

Temps plein Temps partiel

Lanceur d'alerte : individuel Nom, Prénom :

Lanceur d'alerte collectif Syndicat/section

Autre :

Mail de contact du lanceur d'alerte ou référent : @

2 Objet de l'alerte

Nature : Non respect de la réglementation Atteinte à la santé

Mise en danger de la vie d'autrui Autre :

Explication (1 problème par fiche) :

3 Objectifs fixés :

4 Actions décidées, en cours ou en projet